



N° 827 /MCVT/DC/SGM/SGDS-SA/SP-C

COTONOU, LE 16 NOV 2023

## COMMUNIQUÉ

Dans le cadre de la conduite du projet de modernisation de la gestion des déchets solides ménagers, le Gouvernement a adopté une stratégie visant à rendre nos villes durablement propres et attractives. Il a chargé la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité (SGDS) de rendre opérationnelle cette décision.

En conséquence, j'invite les structures qui souhaitent exercer l'activité de précollecte, dans les villes du Grand Nokoué (Abomey-Calavi, Cotonou, Ouidah, Porto-Novo, Sèmè-Podji) et dans la ville de Parakou, à se rapprocher de la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité (SGDS) afin de prendre connaissance des conditions de participation à cette activité.



**José TONATO**

Ministre du Cadre de Vie et des Transports,  
chargé du Développement Durable